



INTERPELLATION

Auteur Les Verts, par Céline Dessimoz
Objet Le canton envisage-t-il un avenir pour les microfermes en Valais?
Date 09/03/2020
Numéro 2020.03.043

Dans la présentation de la Politique agricole 2022+ (PA22+) faite par le Conseil fédéral le 12 février 2020, il est mentionné comme ligne directrice le fait que « La PA22+ permet à l'agriculture suisse de baisser son empreinte écologique et crée en même temps de la valeur ajoutée pour l'agriculture et les consommateurs ».

Pour suivre cette ligne directrice et atteindre ses objectifs, le Conseil Fédéral propose 5 axes de travail dont un en lien avec la réduction de l'empreinte écologique. Des mesures contre les émissions de gaz à effet de serre sont envisagées notamment l'encouragement de formes de production particulièrement respectueuses de l'environnement. Les microfermes mettent justement en oeuvre une forme de production particulièrement respectueuse de l'environnement par le fait de leur petite surface et de la limitation de l'utilisation de la mécanisation au strict minimum.

Depuis août 2017, l'Institut de recherche en agriculture biologique (FiBL) mène un projet intitulé : « Systèmes de production agricoles innovants et autonomie des agriculteurs et agricultrices : vers un usage plus efficient des ressources ». Ce projet, mené par Hélène Bougouin dans le canton de Vaud souhaite : décrire le phénomène de transition qui permet la création de microfermes, caractériser le mécanisme et le coût de cette transition et enfin, identifier les leviers permettant une mise en place efficiente.

Les microfermes sont des projets de vie à forte valeur environnementale et sociale qui conjuguent à la fois la recherche d'autonomie, le sens du travail, le revenu décent, la charge de travail acceptable et la qualité de vie. Les microfermes peuvent être définies comme des entreprises agricoles atypiques dont la surface exploitée est inférieure à 1.5Ha par équivalent plein temps. Ces entreprises agricoles cultivent et vendent en circuits courts plus de 30 types de légumes, divers produits, viande, fruits, produits transformés, elles remettent en question la nécessité absolue de la mécanisation (valorisation du travail manuel) et elles cherchent à collaborer avec les écosystèmes et pratiques biologiques dérivées de multiples aspirations alternatives (permaculture, maraîchage biointensif, agriculture naturelle). Ce type de fermes demande peu de foncier et de capital de départ et remporte aussi un fort intérêt en milieu urbain lié à la production locale et à l'apport de biodiversité et de nature dans les villes. En France voisine, une thèse intitulée « Viabilité des microfermes maraîchères biologiques » menée par Kevin Morel abouti à la conclusion que la diversification sur petite surface en maraîchage a du sens et permet d'être viable économiquement.

Les microfermes répondent donc en tout point à la ligne directrice exprimée dans la P22+ : « La PA22+ permet à l'agriculture suisse de baisser son empreinte écologique et crée en même temps de la valeur ajoutée pour l'agriculture et les consommateurs ».

Actuellement, ces pratiques sont encore peu enseignées dans les cursus Romands. Le Valais se prête particulièrement bien à ce type de fermes étant donné son relief et le fait que plus de 40% des exploitations agricoles valaisannes s'étendent sur une surface productive inférieure à 5 hectares. Il est également plus facile de trouver des petites surfaces à exploiter étant donné le contexte d'urbanisation dans lequel nous évoluons

aujourd'hui.

Conclusion

L'exploitation de microfermes est-elle abordée dans les cursus de l'école d'agriculture valaisanne ou envisage-t-elle de le faire, y compris, pourquoi pas, en dehors des filières professionnelles comme proposé au sein de l'association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural (Agridea) ?

Le canton du Valais envisage-t-il de développer et d'encourager ce type d'exploitation dans notre canton ce qui permettrait de gagner en diversité des productions et en autonomie.